

## Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie

# Questions et réponses

---

**Q. Qu'est-ce qui est attendu des municipalités, des MRC, des organisations locales et régionales et des gestionnaires de sentiers?**

**R. Un appui formel à la Politique est attendu.**

Il se concrétise par l'adoption d'une résolution par les conseils municipaux, les conseils des maires ou les conseils d'administration. Le comité consultatif propose [deux modèles de résolution](#) reflétant un appui à la fois engagé et adaptatif.

**Q. Quels sont les partenaires invités à adopter un appui à la Politique?**

**R. Les partenaires locaux et régionaux sont sollicités pour appuyer la Politique,** une reconnaissance essentielle pour renforcer la solidarité régionale, faciliter la connectivité intermunicipale et soutenir le financement des projets.

[Liste de suivi des résolutions d'appui reçues](#)

**Q. Est-ce que la Politique des sentiers engage le financement d'infrastructures et de services?**

**R. Non, l'appui à la Politique des sentiers n'engage aucun financement.**

Elle invite plutôt à intégrer ses six orientations dans la planification, le maintien et le développement des sentiers pédestres.

**Q. Est-ce qu'en adoptant un appui à la Politique à l'échelle de la MRC, cela engage par le fait même l'ensemble des municipalités qui la composent?**

**R. Non, l'appui de la MRC à la Politique n'engage pas automatiquement toutes les municipalités qui la composent.**

Le conseil des maires peut adopter une résolution précisant, au besoin, le niveau d'engagement des élus.

**Q. Est-ce que la Politique devrait également être adoptée au niveau municipal?**

**R. L'adoption de la Politique au niveau municipal est souhaitable et utile.**

- Elle permet d'intégrer les enjeux d'accès à la nature dans la vision de développement municipal, renforçant ainsi la solidarité régionale.
- Elle s'inscrit dans le cadre de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, qui encadre les plans d'urbanisme.
- Cette adoption démontre l'engagement des municipalités à répondre à l'appel gouvernemental de mobilisation sur la conservation et l'accès à la nature, tout en contribuant à un plan directeur cohérent.

## Q. Quelles sont les initiatives et travaux en cours donnant suite à la Politique?

### R. Une démarche de plan directeur régional est en cours.

Ce plan vise à définir les visions partagées par les MRC, les municipalités et les parties prenantes et à proposer un plan d'action régional.

### La connectivité mobilise les membres de la Table d'harmonisation

La Table d'harmonisation du parc national du Mont-Orford souhaite faire de la connectivité des sentiers un projet mobilisateur pour ses membres.

## Q. Quel est le plan de travail et l'échéancier du Plan directeur sur les sentiers pédestres et l'accès à la nature?

### R.

- Un comité de pilotage a été constitué, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, où siègent : Table des MRC de l'Estrie, MRC de Brome Missisquoi, Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE), Sentiers Frontaliers, Les Sentiers de l'Estrie, Rando Québec, Nature Cantons-de-l'Est, SÉPAQ Frontenac, MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog.
- Un mandat a été confié à la firme Enclume pour réaliser le plan attendu pour décembre 2025 /janvier 2026.
- Les actions suivantes feront partie de la démarche du Plan directeur : sondage aux organisations gestionnaires de sentiers, entrevues ciblées avec des acteurs locaux et régionaux, un atelier d'idéation, des visites terrain.

## Q. Un organisme qui adopte un appui à la Politique s'engage-t-il à participer à la démarche du Plan directeur?

### R. Oui, appuyer la Politique engage à participer à la démarche du Plan directeur.

Cela implique de contribuer aux discussions, aux sondages, aux ateliers et aux réflexions, afin de qualifier les intérêts pour les actions et moyens à envisager selon les ressources et les pouvoirs disponibles.

## Q. Quel est le rôle du comité consultatif soutenu par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie?

### R. Le comité consultatif soutenu par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie joue un rôle clé dans le développement et le suivi de la Politique.

Il a contribué, lors de six rencontres (2023-2024), à rendre la Politique acceptable et attrayante pour toutes les parties prenantes. Il poursuivra la concertation régionale, ainsi que le suivi des appuis et des engagements, avec un mandat évolutif et auto-déterminé.

## Q. Qui finance quoi?

### R.

- Initiée au départ par Les Sentiers de l'Estrie, la démarche est soutenue par Destination durable et concertée (DDAC), programme financé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).
- Le coût du projet est de 53 300 \$ répartis entre une contribution de 42 640 \$ de DDAC, de 8 160 \$ des Sentiers de l'Estrie et de 2 500 \$ du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- À cela s'ajoute une importante contribution en nature de la part de tous les membres du comité consultatif totalisant plus de 1 200 heures.
- Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie s'est joint à l'équipe projet. Il est responsable de la coordination de la concertation sur les sentiers pédestres et assure une continuité dans l'évolution du dossier, dont la coordination du Plan directeur.
- Tourisme Cantons-de-l'Est est l'organisme qui finance la production du Plan directeur des sentiers pédestres en Estrie. Un représentant siège sur le comité de pilotage.

## Q. Comment la Politique et les travaux qui en découlent pourraient référer à la perspective autochtone?

### R. La Politique pourrait intégrer la perspective autochtone en s'inspirant de l'histoire des Abénakis.

Autrefois, ils maintenaient un vaste réseau de sentiers pour leurs déplacements. Le comité consultatif souhaite engager des discussions avec des groupes autochtones afin de, notamment, reconnaître l'importance des sentiers dans leur histoire, tirer des leçons de la disparition de ces réseaux et d'enrichir la Politique de leur vision.

## Q. Pourquoi sortir de l'ombre les sentiers pédestres de l'Estrie avec la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie?

### R. Sortir de l'ombre les sentiers pédestres de l'Estrie est essentiel pour préserver un atout majeur de la région.

- L'Estrie est reconnue pour la qualité et la diversité de ses accès au plein air, une signature qui attire résidents et visiteurs.
- Les sentiers pédestres, véritables infrastructures vertes, doivent être entretenus et valorisés pour assurer l'avenir de la région.
- Sans valorisation, notamment sur les terrains privés, ce patrimoine risque d'être perdu, alors que la conservation et l'accès à la nature sont des priorités stratégiques.
- Une vision régionale partagée facilitera l'accès à des financements variés pour soutenir ces initiatives.

## Q. Quel est le contexte politique ?

R. La Politique des sentiers pédestres s'aligne avec le Plan nature 2030 du gouvernement, qui vise à protéger, restaurer et utiliser durablement le patrimoine naturel du Québec. Sa vision inclut la préservation de la biodiversité et des fonctions écologiques, tout en améliorant l'accès à la nature et la qualité de vie des générations actuelles et futures.

### Convergence avec les orientations gouvernementales

- Le travail de concertation sur les sentiers pédestres répond à l'appel de mobilisation nationale et soutient les objectifs d'accès à la nature définis dans le [Plan nature 2030](#).
- Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ([OGAT](#)) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024, avec des attentes clés :
  - Attente 6.2.1 : Soutenir le développement récréotouristique et favoriser l'accès public aux attraits naturels et aux plans d'eau.
  - Les MRC doivent :
    - Déterminer les ensembles récréotouristiques, les attraits naturels et les réseaux de sentiers d'intérêt régional.
    - Favoriser l'accessibilité et la mise en réseau des ensembles récréotouristiques et des attraits naturels.
    - Coordonner la planification des réseaux récréatifs avec les MRC voisines lorsque les territoires se chevauchent.

### Cadre légal renforcé

[La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) a été modifiée pour engager les MRC et les municipalités à intégrer des finalités claires dans leurs schémas d'aménagement et plans d'urbanisme : Article 2.2.1, Chapitre 0.1.1 : La planification territoriale doit notamment viser la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, ainsi que l'accessibilité à la nature.

### [Financement du Plan nature 2030](#)

Le 7 octobre 2024, un financement de 922 millions de dollars a été annoncé pour le Plan nature 2030, dont 360 millions seront alloués à l'amélioration de l'accès à la nature.

## Q. Pourquoi planifier la connectivité des sentiers pédestres au niveau régional?

R.

- La connectivité permet de multiplier les réseaux locaux, les accès à une diversité de parcours et à des ressources attrayantes.
- Le Long sentier (200 km) des Sentiers de l'Estrie a permis de faire des liens avec Sutton, les Bolton, le Canton de Potton, le Canton d'Orford (Parc national du Mont-Orford), Kingsbury, Windsor, Richmond.

### Q. Pourquoi protéger la pérennité des sentiers?

R.

- Bien des sentiers sont maintenus grâce à des droits de passage sur des terrains privés. Les sentiers qui sont dans cette situation sont fragiles. Malgré une bonne collaboration de la plupart des propriétaires, certains segments sont en rupture dû au refus de la part de propriétaires de maintenir les droits de passage.
- Les ruptures sur les sentiers dévalorisent ces sentiers.
- Les MRC, les municipalités et les organismes de conservation disposent d'outils pour résoudre les problèmes de droits de passage.

### Q. Que peuvent faire les parties prenantes pour l'accès à la nature et les réseaux de sentiers pédestres?

R.

- Les diverses parties prenantes peuvent initier des réflexions sur des visions locales et régionales d'accès à la nature et les soumettre au comité du Plan directeur.
- Les MRC et les municipalités peuvent se préparer à répondre aux attentes gouvernementales de mobilisation sur le Plan nature 2030, aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et aux finalités de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- L'adoption de la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie sera un atout pour démontrer l'engagement des MRC et des municipalités sur l'accès à la nature dans les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme.

### Q. Quels sont les outils disponibles pour faciliter l'accès à la nature et les sentiers pédestres?

R.

- Les organismes de conservation comme Corridor appalachien et Conservation nature canada ont développé des compétences pour convaincre les propriétaires de terrains privés de maintenir la conservation de la nature ou de faire le don de propriétés :
  - Corridor appalachien [Collaborations avec les municipalités et les MRC](#)
  - La conservation volontaire. [Les principales options de conservation légales pour les propriétaires de terrains privés.](#)
- La collaboration entre les organismes de conservation, les gestionnaires de sentiers, les municipalités et les MRC est essentielle dans le contexte du Plan nature 2030.

## Q. Comment se passe l'action sur le développement des sentiers pédestres et l'accès à la nature ailleurs?

R.

- **Rando Québec** a l'appui et le financement du gouvernement pour le soutien et le développement du Sentier national du côté nord du fleuve avec la participation de 7 régions touristiques : l'Outaouais, les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie, Québec, Charlevoix, Manicouagan. Sur le côté Sud, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie font aussi partie du sentier national. « [Le Sentier national s'étend au Québec avec le Sentier international des Appalaches](#) ». Ces sentiers cultivent le lien avec l'Appalachian Trail et une reconnaissance internationale avec la cote GRA1. Le sentier national n'est pas reconnu en Estrie pour le moment.
- **La Communauté métropolitaine de Montréal** s'est dotée d'un programme de [Trame verte et bleue](#) avec un partenariat gouvernemental de sentier cyclable et pédestre de 143 km (60 M\$) entre OKA et le Mont-St-Hilaire. Est-ce qu'un lien est envisageable avec l'Estrie?
- **Région de la Montérégie**
  - **Loisir et Sport Montérégie** a produit le [Plan Montérégien de développement plein air](#) en 2023. Ce plan intègre les deux MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi qui ont été transférées à la région de l'Estrie par le gouvernement. Est-ce que des collaborations sont envisageables dans le cadre du plan directeur?
  - [Fonds régions et ruralité](#) (Transports, Cabinet de la ministre des affaires municipales, Affaires municipales et Habitation) - Plus de 1 M\$ pour développer et valoriser les réseaux cyclables multifonctionnels en Montérégie.
  - La [Coalition des Montérégiennes](#) a produit le Plan de conservation régional et de connectivité des collines montérégiennes. Quatre des onze montagnes montérégiennes, dont Mégantic, sont en Estrie. Est-ce qu'une collaboration est souhaitable?
- **Vermont Long Trail** L'exemple du Long Trail de notre voisin américain est inspirant pour sa stabilité, le développement et l'entretien de longue date. Un lien du Long sentier de l'Estrie avec le Long Trail du Vermont comme accès à l'Appalachian Trail ajouterait à la notoriété de la région.